



**CENTRE NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT**
————— **C. N. D. S.** —————

Toulon, le 4 mars 2010

**Note d'information à
Mesdames et Messieurs les Présidents des Comités départementaux et des
associations sportives du Var**

Madame, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la campagne 2010 du CNDS est ouverte depuis le 27 Février 2010.

Une commission territoriale du CNDS assure depuis 2009 le pilotage des politiques au niveau de chaque région.

Cette commission territoriale :

- **Définit les priorités régionales, en cohérence avec les directives de l'établissement ;**
- **Définit les modalités de recueil et d'examen des demandes de subvention**
- **Emet un avis sur les critères de répartition des crédits mis à disposition**
- **Emet un avis sur les demandes de subvention.**

La commission territoriale PACA réunie le 24 /02/2010, a fixé les modalités de déroulement de la campagne pour l'année 2010 ainsi que la répartition des moyens disponibles selon les principaux axes et niveaux d'intervention.

Les services de l'Etat et le mouvement sportif départemental, en liaison avec les collectivités territoriales, ont à présent à assurer l'information des comités départementaux et des clubs, à enregistrer leurs demandes et à prévoir une attribution des moyens affectés au niveau départemental

Etablissement public national placé sous la tutelle du Ministre chargé des sports

**Secrétariat CNDS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Var
94, boulevard Desaix – 83000 Toulon – Tél. : 04 94 16 90 90**

Les financements de la part territoriale 2010 du CNDS **sont à affecter selon les axes et principes suivants.**

Orientations 2010

Les demandes de subventions au titre de la part départementale peuvent porter sur :

- **L'intégration sociale** par le développement des activités sportives en direction des habitants des quartiers en difficulté (ZUS et quartiers de la dynamique Espoir Banlieues - 15% mini des moyens),
- Le développement de la pratique **féminine** et l'accès des femmes aux responsabilités,
- L'accueil des **personnes handicapées**,
- Le maintien et la structuration des clubs et l'animation sportive dans les **zones rurales**,
- L'organisation d'activités et de manifestations sportives d'où la **violence** est exclue, l'apprentissage de la **citoyenneté**,
- Le **développement durable** et la prise en compte des enjeux environnementaux, le développement harmonieux, la structuration et la gestion des **sports pratiqués en milieu naturel**,
- La formation (réservé aux CD).

Des aides spécifiques peuvent être attribuées :

- **A l'Action éducative** auprès des enfants et des jeunes scolarisés afin qu'ils bénéficient de séquences d'initiation sportives attractives, ainsi que de programmes adaptés et bien encadrés,
- **A la professionnalisation du mouvement sportif (Plan Sport Emploi)**
- A la réalisation et la rénovation des **équipements**

Bénéficiaires – Actions et projets prioritaires -

Comités départementaux

- Demandes s'inscrivant dans des **projets de développement** de leur discipline , des programmes d'actions, de formation au service des associations ou des territoires,

Clubs

- Demandes portant sur des **actions** précises et concrètes, relevant des priorités 2010 du CNDS et s'inscrivant dans la politique sportive de leur discipline (orientations et projets des Ligues/Comités Régionaux et des Comités Départementaux),

Organisation, cohérence Régionales

- L'instruction des dossiers des Comités Départementaux sera conduite au regard de politiques sportives déterminant des priorités régionales par discipline. Ces dossiers sont soumis pour avis aux Ligues et Comités Régionaux.

- L'instruction des dossiers des associations sportives sera conduite au regard des orientations nationales et régionales et des axes d'actions retenus pour la discipline au plan départemental. Ces dossiers sont soumis pour avis aux Comités Départementaux.

- Des crédits préaffectés font l'objet d'enveloppes de gestion régionale (Plan Sport Emploi, Médecine du sport, Concours femme et sport, investissements/équipements sportifs) ou départementale (accompagnement éducatif). Les échéanciers et les dossiers de demande sont spécifiques (CF note d'orientation régionale).

Modalités pratiques

Retrait du dossier CNDS 2009 : le dossier et sa notice explicative sont à télécharger sur le site www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr.

La subvention minimale est fixée à **600 €**

Le nombre d'actions est **limité** à **2** pour les clubs et à **3** pour les comités départementaux.

Tout dossier incomplet ou hors délais sera rejeté.

Toute association subventionnée au titre du CNDS 2009 et n'ayant pas fourni son compte rendu financier et qualitatif de(s) l'action(s) aidée(s) ne pourra être soutenue en 2010 .

Le dossier téléchargé peut être enregistré puis rempli directement sur ordinateur. Il est ensuite à imprimer, signer et déposer en :

- Un **exemplaire à la DDCS du Var (94 bvd DESAIX - 83000 TOULON -)**
- Un **exemplaire au CDOS**

- **Dossier club : un exemplaire en plus au comité départemental**
- **Dossier CD : un exemplaire à transmettre au Comité régional ou à la ligue**

pour le 31 Mars 2010 au plus tard

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces informations et pour l'aide que vous apporterez à leur diffusion et à leur bonne mise en oeuvre.

Pour le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale du Var,
le Chargé de Mission

Signé :
Jean Jacques JANNIERE

Le Président du Comité
Olympique et sportif du Var

Signé :
Pierre DUBOS

Contacts

DDCS : Pascal MOURA - tél. : 04 94 16 60 40
Jean Luc CARONE (secrétariat) tél. 04 94 16 90 02 93
CDOS : Christelle RIBES - tél. / 04 98 00 43 91